

Monsieur Jean DEBEAUPUIS
Directeur Général de l'Offre de Soins
Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des
Droits des Femmes
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Nos réf. :
16.029/GB/EN/VR

Marseille,
Le 4 mars 2016

Objet :

Aggravation des difficultés de recrutement des masseurs kinésithérapeutes salariés en établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)

Monsieur le Directeur Général,

La FHP SSR, regroupant 460 établissements privés de SSR sur l'ensemble du territoire, tient à vous alerter sur les difficultés de recrutement des masseurs-kinésithérapeutes rencontrées par les établissements de SSR, liées à la forte pénurie de cette profession.

Si, en soit, ce phénomène existe depuis de nombreuses années déjà, nécessitant des établissements qu'ils s'organisent sans cesse au quotidien, il tend aujourd'hui à s'amplifier de manière inquiétante.

Tout d'abord, il faut rappeler que l'activité de SSR amenée à se développer pour répondre à certains enjeux de santé publique, identifiés en tant que tels dans les SROS, comme la recrudescence des maladies chroniques, un nombre croissant d'AVC ou encore le vieillissement de la population, a engendré une forte augmentation des besoins pour ce personnel qualifié.

En effet, les masseurs kinésithérapeutes constituent une des pierres angulaires de l'équipe pluridisciplinaire, chargée d'apporter aux patients admis en SSR une prise en charge globale, basée notamment sur la réalisation de nombreux actes de rééducation-réadaptation.

Dès lors, la réponse à cette pénurie était déjà complexe à organiser, et ce particulièrement dans certaines régions très touchées ou durant les périodes estivales. Les gestionnaires de terrain étant contraints de faire appel le plus souvent à des filières étrangères, lesquelles ne sont désormais plus en mesure de répondre à l'afflux de demandes.

Or à ces difficultés, va s'ajouter l'incidence des textes du 2 septembre 2015 relatifs au diplôme d'Etat des masseurs-kinésithérapeutes, venus officialiser l'allongement de la durée de ces études et aboutissant à faire reculer la fin de leur cursus, avec aucun étudiant qui ne devrait sortir en 2018.

Affilié à la Fédération de l'Hospitalisation Privée

Siège Administratif et Correspondance : Le Grand Prado – 20 Allées Turcat-Méry–13008 MARSEILLE

Tél : 04.91.25.39.17 – *Fax :* 04.91.73.95.02 – *Mail :* fhpssr@fhp-ssr.fr – *Site :* www.fhp-ssr.fr

Siège Social : 106 Rue d'Amsterdam – 75009 PARIS


Au vu de ces éléments, il apparait primordial de pouvoir mettre en place, le plus rapidement possible, des solutions concrètes et pérennes.

Celles-ci pourraient passer, à l'instar du dispositif existant pour les IDE, par la fixation d'une durée minimale d'expérience professionnelle salariée à acquérir au sein d'un établissement de santé préalablement à leur installation libérale, et la poursuite de l'augmentation du nombre de places disponibles pour les étudiants de 1ere année.

Certains de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et restant à votre disposition pour en discuter,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de notre parfaite considération.

**Le Président,
Dr Gabriel BOSSY**



**Le Délégué Général,
Eric NOEL**

